



Nationalite des algerien ne avant 1962

Par **alias402002**, le **26/02/2015** à **09:30**

Bonjour mon père est née avant l'indépendance d'Algérie en 1955 et son père est mort jeune en 1959 est il était mineur , il pouvait pas faire la déclaration. Son père possédé la nationalité française musulmane d'après sa pièce d'identité établis en 1953 et son grand père était bien français puisque l'Algérie était une colonie française et qu'ils sont mort avant la déclaration de l'indépendance de l'Algérie. nes qu'il est français!!!!!!

Par **alterego**, le **26/02/2015** à **16:17**

Bonjour, Votre père né en 1955, j'écarte votre grand-père, décédé avant l'indépendance, de statut civil de droit local, régi par le droit musulman, né en Algérie a perdu automatiquement la nationalité française le 1er janvier 1963. Cordialement